

Procès-verbal - Séance extraordinaire du 16 décembre 2019

Canada  
Province de Québec  
Municipalité de Saint-René-de-Matane

**PROCÈS-VERBAL** de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, tenue le lundi 16 décembre 2019 à 19 h 00, à la salle du conseil municipal, au 178, avenue Saint-René, Saint-René-de-Matane.

**SONT PRÉSENTS**

Monsieur le maire	Rémi Fortin
Mmes les conseillères	Joyce Bérubé
	Johanne Fillion
	Lyne Gagnon
M. le conseiller	Roger Vaillancourt

formant quorum sous la présidence de M. le maire Rémi Fortin.

**EST ÉGALEMENT PRÉSENTE**

Mme la directrice générale et secrétaire-trésorière	Yvette Boulay
--	---------------

La présente séance a dûment été convoquée par la directrice générale et secrétaire-trésorière Yvette Boulay, en signifiant l'avis de convocation à chacun des membres du conseil municipal, conformément à l'article 152 du *Code municipal du Québec*.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

M. le maire Rémi Fortin ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

**2019-12-244 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Mme la conseillère Joyce Bérubé, et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 16 décembre 2019 tel que rédigé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**2019-12-245 COLLECTE DES MATIÈRES RECYCLABLES – INCLUSION D'UN MONTANT FORFAITAIRE DANS LA RÉOUVERTURE DE L'ENTENTE POUR LE TRAITEMENT DES MATIÈRES RECYCLABLES – BOUFFARD SANITAIRE INC. – AUTORISATION – SIGNATURE DE L'AMENDEMENT AU CONTRAT**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-René-de-Matane a présenté à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation le 20 août 2019 une demande de dispense, conformément à l'article 938.1 du Code municipal du Québec afin d'être autorisé à modifier de gré à gré les modalités financières contenues au contrat de gestion des matières recyclables octroyé à Bouffard Sanitaire Inc. – résolution 2019-08-15;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-René-de-Matane a obtenu le 10 octobre 2019 de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation une autorisation de renégocier de gré à gré, sous certaines conditions, certaines clauses de son contrat avec l'entreprise Bouffard Sanitaire Inc. afin d'assurer le maintien des services relatifs au tri et au traitement des matières recyclables sur son territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-René-de-Matane a redemandé le 9 décembre 2019 au Ministère Affaires municipales et de l'Habitation l'autorisation de procéder à une renégociation d'entente avec Groupe Bouffard Sanitaire Inc. en prenant en compte de cette volonté, d'y inclure un montant forfaitaire afin d'assurer le maintien des services relatifs au tri et au traitement des matières recyclables sur son territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** le 13 décembre 2019, l'autorisation requise a été reçue du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de renégocier le contrat selon les paramètres transmis lors de la demande et de répondre aux critères énoncés dans la correspondance du MAMH;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Municipalité de Saint-René-de-Matane**

**Procès-verbal - Séance extraordinaire du 16 décembre 2019**

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Fillion, et résolu :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**QUE** la Municipalité de Saint-René-de-Matane accepte de renégocier le contrat selon les paramètres transmis lors de sa demande et de respecter les conditions décrites dans la correspondance datée du 13 décembre 2019 du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

**QUE** le maire Rémi Fortin et la directrice générale et secrétaire-trésorière Yvette Boulay soient autorisés à conclure et à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-René-de-Matane, tout document pour donner plein effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

M. le maire Rémi Fortin invite les personnes présentes à se prévaloir de cette période de questions.

**2019-12-246**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Fillion, et résolu :

**DE** lever la séance extraordinaire du 16 décembre 2019, l'ordre du jour étant épuisé. Et la séance est levée à 19 h 2.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

---

**Rémi Fortin**  
**Président de la séance**

Je soussigné, Rémi Fortin, maire de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, ayant signé le présent procès-verbal, reconnais et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.

---

**Rémi Fortin**  
**Maire**

---

**Yvette Boulay, DMA**  
**Directrice générale**  
**et secrétaire-trésorière**